

LISTE DES ORGANISATIONS REGIONALES 2014-2015 NATATION COURSE ET MAITRES

Dates		Nb réunions	Bassin	Compétitions	
11 ou 12 octobre 2014		1	25 m	Polonat Régional des Maîtres	
8 novembre 2014		2	25 m	Championnats de France Interclubs Toutes Catégories – poule régionale	
29 ou 30 novembre 2014		2	25 m	1 ^{ère} journée du Polonat Régional	
30 novembre 2014		2	25 m	Championnat Régional Interclubs des Maîtres	
6 et 7 décembre 2014		4	25 m	Championnats Régionaux - 25 mètres <i>NB : bassin de 8 couloirs, chronométrage automatique</i>	
11 janvier 2015		2	25 m	2 ^{ème} journée du Polonat Régional	
18 janvier 2015		2	25 m	Etape 1 du Championnat Régional d'Hiver Open des Maîtres	
24 ou 25 janvier 2015		2	25 m	Interclubs Benjamins et Minimes	
1 mars 2015		2	25 m	Etape 2 du Championnat Régional d'Hiver Open des Maîtres	
22 mars 2015		2	25 m	3 ^{ème} journée du Polonat Régional	
7 juin 2015 (matin)		1	25 m	Finale Régionale de la Team Cup	NB : candidature unique pour ces deux compétitions
7 juin 2015 (après-midi)		1	25 m	Finale Régionale du Polonat	
13 et 14 juin 2015		4	50 m	Championnats Régionaux - 50 mètres	
27 ou 28 juin 2015		2	25 m	Finale Régionale du Trophée Lucien Zins	

Cahier des charges relatif à l'organisation de compétitions régionales en bassin de 25 m ou 50 m

Natation Course – **Maîtres** – **Natation Estivale**

Le cahier des charges proposé ci-après est établi par le Comité Midi-Pyrénées de Natation, maître d'œuvre et responsable de l'organisation de toutes les compétitions régionales inscrites au calendrier.

1. Préambule.

Le déroulement des compétitions régionales est conditionné par le contenu des programmes sportifs régionaux, dans le respect de l'annuel règlement fédéral de la saison en cours. Les clubs organisateurs de compétitions régionales sont garants de la connaissance de ces deux documents relativement à la compétition organisée.

2. Missions du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation.

Le Comité Régional s'assure de la création et du montage informatique de la compétition par le biais d'ExtraNat. Le Comité Régional assure également l'édition et la diffusion de la start-list ainsi que la publication des résultats de la compétition sur son site internet.

Le Comité Régional fixe tous les horaires de la compétition (ouverture des portes, réunion technique, début des épreuves). Il assurera l'information des modifications éventuelles.

Le Comité Régional est garant de la dotation des médailles, des coupes et éventuellement de récompenses annexes telles qu'articles de sports, bons d'achat. Il en assurera le financement et la fourniture.

Le Comité Régional prend financièrement en charge les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement du délégué fédéral, du juge-arbitre, du starter et des techniciens en charge du chronométrage et de l'informatique, désignés par le Comité Régional.

Pour chaque compétition régionale, le Comité Régional nomme un délégué qui a, entre autres, la charge de vérifier que tous les points prévus dans le cahier des charges sont respectés par le club organisateur. Tout manquement est consigné dans le rapport du délégué transmis au Comité Régional dans les trois jours suivant la compétition.

3. Missions du club organisateur.

Le club organisateur procède, auprès de la collectivité concernée, à la demande de mise à disposition du bassin pour la compétition. Il est responsable civilement du déroulement de la compétition.

Le club organisateur doit s'assurer du suivi logistique de la compétition. En particulier, il devra se conformer au règlement intérieur de l'établissement et aura à sa charge :

- l'équipement du bassin pour la compétition suivant les règlements en vigueur.
- la sonorisation avec le microphone pour le secrétariat de table et/ou le speaker.
- la mise en place du podium pour les remises de récompenses ; il assurera les cérémonies protocolaires.
- la mise en place de la plage de départ avec des sièges pour les nageurs et les chronométreurs ; la plage de départ peut être équipée de parasols pour les bassins extérieurs (s'assurer de l'ancrage de tout matériel tel que tente, marabout ... en prévention de vent violent) ainsi que pour chaque couloir, d'un récipient d'eau destiné aux concurrents.
- la mise en place de la table de secrétariat sur un emplacement surélevé (si possible).
- la mise en place de la chambre d'appel.
- un local sécurisé sera mis à disposition du délégué, du corps arbitral et du secrétariat ; celui-ci pourra servir éventuellement pour les réunions du jury d'appel.
- un espace réservé à la réunion technique devra être envisagé.

Le club organisateur est chargé de récupérer puis de restituer le matériel du système de chronométrage (boutons poussoirs, câblage, haut-parleurs, start-son, piccolo) dans les locaux du Comité Régional (72 Rue Paul Riquet, 31 000 Toulouse). Le club organisateur mettra en place le système de chronométrage semi-automatique avec l'aide des techniciens informatiques. En outre, le fonctionnement du système de chronométrage sera assuré par un des techniciens habilités par le Comité Régional. A la fin de la compétition, plusieurs bénévoles du club organisateur assisteront les techniciens informatiques pour le rangement du matériel.

Le club organisateur doit assurer l'affichage du programme et des résultats :

- un exemplaire du programme des épreuves de la compétition sera imprimé et distribué aux chronométreurs (1 exemplaire par couloir) ainsi qu'au délégué, au(x) juge-arbitre(s), au(x) starter(s), au préposé de la chambre d'appel et juges de nages et virages.
- les résultats devront être affichés course après course au bord du bassin.
- les éléments de la compétition (start-list, résultats au format FFNex) seront archivés sur le site internet du Comité Régional.
- une imprimante sera mise à disposition des techniciens informatiques.

Le club organisateur veillera au confort des nageurs, de leurs entraîneurs et de l'ensemble des participants. Il s'assurera notamment de :

- la distribution d'eau aux chronométreurs et aux membres du jury.
- l'ouverture et l'accès au bassin une heure et demie avant le début des épreuves.

Le club organisateur peut apposer des panneaux publicitaires en accord avec le Comité Régional qui se réserve le droit d'installer tout support de communication à l'effigie de ses institutions partenaires et de ses sponsors. A ce sujet, le Comité Régional édite une plaquette de

présentation et d'information de la compétition à destination des clubs participants. Enfin, toutes les invitations de personnalités extérieures sont laissées à l'initiative du Comité Régional. Dans ce cas, le club organisateur peut faire part de ses suggestions d'invitations au Comité Régional.

Le club organisateur ne peut ouvrir de buvettes et de stands dédiés à la vente d'articles de sport qu'en possession des autorisations nécessaires et délivrées par les services adéquats.

Le club organisateur s'assurera de la conformité des installations de l'avis de la commission locale ou départementale de sécurité suivant l'importance de la manifestation. Le Comité Régional décline toutes responsabilités civile et morale pour tout incident ou accident pouvant survenir lors de la compétition.

Le club organisateur informera le délégué fédéral du dispositif prévu pour les secours. Il l'informerait également du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de l'établissement.

Enfin, une connexion Wifi est souhaitée mais non imposée.

4. Dispositions particulières aux compétitions des Maîtres.

Conformément au règlement fédéral, l'échauffement de toutes les réunions des compétitions Maîtres devra être surveillé par une personne titulaire du diplôme de Maître Nageur Sauveteur ou d'un diplôme équivalent. Cette personne sera fournie par le club organisateur.

A..... le

Signature¹.

¹ La signature du Président de la structure organisatrice doit être précédée de la mention « lu et approuvé ».

CANDIDATURE

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES
Bassin de 25 mètres – saison sportive 2014-2015

- Nom de l'entité candidate
- Lieu de la structure
- Nombre de couloirs du bassin
- Nombre de compétitions pouvant être organisées
- Nom, prénom et qualité du référent de la structure candidate
- Coordonnées téléphoniques
- Adresse électronique

CANDIDATURE

LIBELLE DE LA COMPETITION	DATE	CHOIX Merci d'inscrire un ordre de préférence

A le

Signature

A retourner au Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation (comite@mpffn.fr) pour le 20 juin 2014

CANDIDATURE

ORGANISATION DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES Bassin de 50 mètres – saison sportive 2014-2015

- Nom de l'entité candidate
- Lieu de la structure
- Nombre de couloirs du bassin
- Nombre de compétitions pouvant être organisées
- Nom, prénom et qualité du référent de la structure candidate
- Coordonnées téléphoniques
- Adresse électronique

CANDIDATURE

LIBELLE DE LA COMPETITION	DATE	CHOIX Merci d'inscrire un ordre de préférence

A le

Signature

A retourner au Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation (comite@mpffn.fr) pour le 20 juin 2014